

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 38.24 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2024

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 14 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 15 (15 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent MARTIN

Le cinq décembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-neuf novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Présents : D'HELLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre et TENOUX Gérard.

Représenté : MORENO Juan représenté par TEMPLIER Jean-Pierre à qui il a donné procuration

Absents excusés : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent et GAY Robert.

ORDRE DU JOUR : Convention avec la CCSPVA pour l'accès des habitants de Bellaffaire à la déchetterie de Théüs

Par délibération n° 34.21 du 6 décembre 2021, le bureau communautaire avait approuvé la signature d'une convention avec la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) afin que les habitants de Bellaffaire puissent accéder à la déchetterie de Théüs.

La participation financière de la CCSB était fixée à 33 € par habitant et par an, sur la base de 145 habitants.

Cette convention arrivera à son terme le 31 décembre 2024 et il est proposé de la renouveler au même tarif.

La nouvelle convention prendrait effet au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 1 an et serait reconductible 3 fois 1 an (soit au maximum jusqu'au 31 décembre 2028) de manière tacite, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 3 mois avant la date anniversaire.

La participation financière de la CCSB est donc estimée à 4785 € pour un an et 19 140 € pour la durée totale de la convention, reconductions comprises.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes de la convention avec la CCSPVA relative à l'accès des habitants de Bellaffaire à la déchetterie de Théüs ;
- autorise le président à signer cette convention ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent MARTIN

Publiée le : 09 DEC. 2024